



FLUXYS BELGIUM

Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles

TVA BE 0402 954 628

RPM Bruxelles

Formulaire de vote à distance pour l'**Assemblée générale ordinaire**
(l'Assemblée) de Fluxys Belgium SA (la Société) du 12 mai 2020 (à partir de 14
heures 30)

*Ce formulaire de vote à distance doit être communiqué à la Société au plus tard le 8 mai 2020
à 17 heures (CET) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière
suivante :*

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé doit être envoyé à :

*Fluxys Belgium SA
Corporate Secretary
Avenue des Arts 31
1040 Bruxelles*

OU

(2) Envoi par e-mail

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée au Corporate Secretary
E-mail : corporate.secretary@fluxys.com*

OU

(3) Envoi par fax

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée au
Corporate Secretary – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94*

Le (la) soussigné(e) (nom et prénom/nom de la société)

.....

Domicile/Siège

.....

.....

Propriétaire de	<input type="text"/>	actions dématérialisées (*)	de Fluxys Belgium SA
		actions nominatives (*)	
	nombre		

(*) Veuillez biffer la mention inutile.

confirme son intention de participer à l'Assemblée générale ordinaire de la Société qui aura lieu à Bruxelles le 12 mai 2020 (à partir de 14h30) avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus et vote comme suit sur chacune des propositions de décisions : (**)

(**) Veuillez cocher la case de votre choix.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES AU MOINS

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Communication et approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019, en ce compris l'attribution aux 70 263 501 actions d'un dividende brut de 1,30 € par action, soit un dividende net de 0,91 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 et pour part des réserves. Application de l'article 5 al. 4 des statuts de la Société pour l'action spécifique.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

5. Approbation du rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 préparé conformément à l'article 96§3 du Code des sociétés.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2019.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

8. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandats d'administrateur

Les mandats d'administrateur de messieurs Ludo Kelchtermans et Josly Piette viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2020.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Ludo Kelchtermans. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Josly Piette. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

b. Nomination définitive d'un administrateur indépendant coopté

Madame Hélène Deslauriers a présenté sa démission en qualité d'administrateur indépendant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2019. Conformément à l'article 12 des statuts, Madame Roberte Kesteman a été cooptée en qualité d'administrateur indépendant avec effet à partir du 1^{er} juillet 2019 par le Conseil d'administration du 26 juin 2019 afin de poursuivre le mandat de Madame Hélène Deslauriers.

Propositions de décision :

(i) sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de gouvernement d'entreprise, constater que Madame Roberte Kesteman remplit les critères d'indépendance établis par la législation belge applicable pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

(ii) sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, procéder à la nomination définitive de Madame Roberte Kesteman en qualité d'administrateur indépendant pour poursuivre le mandat de Madame Hélène Deslauriers. Ce mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

c. Nomination définitive d'un administrateur coopté

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene est venu à échéance au 30 novembre 2019. Conformément à l'article 12 des statuts, Monsieur Koenraad Van den Heuvel a été cooptée en qualité d'administrateur, avec effet à partir du 1^{er} décembre 2019, par le Conseil d'administration du 29 janvier 2020 afin de le remplacer.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, procéder à la nomination définitive de Monsieur Koenraad Van den Heuvel en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

d. Nomination d'un administrateur

En vue de la modification des statuts de la Société par l'Assemblée générale extraordinaire permettant la désignation d'un administrateur délégué par le Conseil d'administration en remplacement du Comité de direction, abrogé par le Code des sociétés et des associations, il est proposé de nommer de Monsieur Pascal De Buck en qualité d'administrateur.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, nommer Monsieur Pascal De Buck en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

9. Pouvoirs et formalités

Proposition de décision: autoriser l'exécution des décisions prises et octroyer une procuration pour l'accomplissement des formalités nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des administrations.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

Informations importantes

L'actionnaire qui a exprimé son vote à distance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée pour le nombre de voix exprimées à distance. Le formulaire de vote à distance adressé à la Société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives avec le même ordre du jour.

Fait à, le

Signature(s) : (***)

(***) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom.